

RELEVÉ DES HAUTEURS LIBRES *

Structure n°: P - _____

Direction : _____

Infrastructure-obstacle : _____

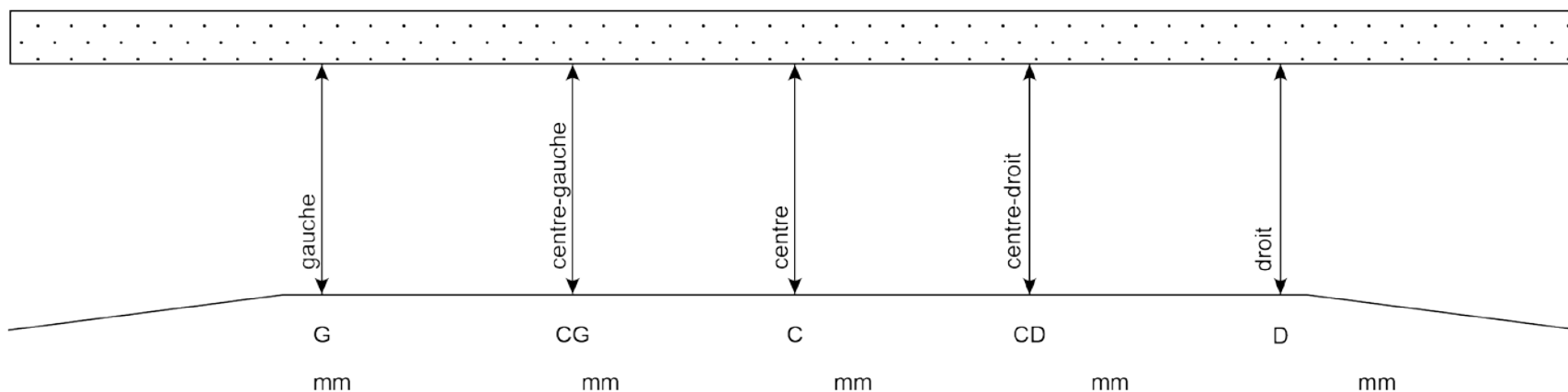
Nombre de voies : _____

Route : _____

Présence d'un gabarit : ☐ OUI ☐ NON

DGT : _____

Présence d'un panneau d'affichage : ☐ OUI ☐ NON



Note : Les mesures inscrites représentent les valeurs minimales le long des lignes de marquage.

Remarques et commentaires :

* Pour une route, utiliser deux formulaires par infrastructure-obstacle rencontrée, soit un pour chacune des directions.

Personne ayant effectué les mesures : _____
Nom en caractères d'imprimerie Signature

Date : _____ Firme / DGT : _____ Page : /

AIDE-MÉMOIRE POUR LE RELEVÉ DES HAUTEURS LIBRES À LA SUITE DES TRAVAUX

Les mesures doivent être effectuées dans le sens de la circulation au-dessus des lignes de délimitation des voies de circulation routière (marquage longitudinal de la chaussée). Selon le nombre de voies de circulation, des mesures peuvent être prises à gauche (G), au centre-gauche (CG), au centre (C), au centre-droit (CD) et à droite (D). Les mesures doivent être effectuées à plusieurs endroits le long d'une ligne, par exemple sous chacune des poutres d'un pont. Les valeurs minimales mesurées le long de chaque ligne de marquage sont ensuite rapportées sur le croquis « Relevé des hauteurs libres ».

Les schémas suivants indiquent les lignes de prise de mesures.

Route à chaussées séparées	Route à chaussées contiguës
1 voie de circulation dans un sens	1 voie de circulation dans chaque sens
2 voies de circulation dans un sens	2 voies de circulation dans chaque sens
3 voies de circulation dans un sens	3 voies de circulation dans 2 sens
4 ou 5 voies de circulation dans un sens	

Si des feux d'utilisation des voies, des luminaires ou autres objets sont suspendus entre les lignes de délimitation des voies de circulation et diminuent le dégagement vertical; il faut noter l'emplacement de ces objets faisant obstruction, prendre des mesures supplémentaires à cet endroit et noter le tout dans la section « Remarques et commentaires ».

Exemple : Feux d'utilisation des voies au centre de la voie de droite; Hauteur : 4,52 m